

RÉUNION DU BUREAU DU CCP DE L'ONUSIDA

DATE : vendredi 13 février 2026

HORAIRES : 11 h 00 à 15 h 00 (CET)

LIEU : Hybride (en personne dans les locaux de l'ONUSIDA et virtuellement sur Zoom)

PARTICIPANTS

Pays-Bas : Représentation de la présidence du CCP : Mme Zina Olshanka, Première secrétaire, Mission permanente du Royaume des Pays-Bas à Genève ;

Membres du Bureau pour le processus de sélection du Groupe de travail du CCP

Pays-Bas : Représentation de la présidence du CCP : Mme Carolien van Embden Andres, Responsable des politiques ; M. Fabian Schipper, Responsable des politiques.

Philippines : Représentant la vice-présidence du CCP : M. Jeffrey Valdez, Premier secrétaire, Mission des Philippines à Genève ; Dr Joel Buenaventura, Directeur, Bureau de la coopération internationale en matière de santé, ministère de la santé.

Kenya : Représentant le rapporteur du CCP : Dr Douglas Bosire, Soutien national, Conseil national de contrôle des maladies syndromiques, Ministère de la Santé ; Dr Jean Gitau, Ministre conseiller, Mission permanente du Kenya à Genève (excusé).

Représentant de la délégation des ONG du CCP : Mme Keren Dunaway, Organización Llanto, Valor y Esfuerzo (LLAVES), M. Shamin Mohamed Jr, Fondateur et Président de LetsStopAIDS, Toronto, Canada.

Représentant les Coparrainants : M. Andy Seale, Conseiller, Organisation mondiale de la santé.

Secrétariat de l'ONUSIDA : M. Mahesh Mahalingam, Chef de cabinet ; M. Morten Ussing, Directeur de la gouvernance ; Mme Samia Lounnas, Conseillère principale de la gouvernance.

ORDRE DU JOUR

1. **Sélection des membres du Groupe de travail sur la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations unies et au-delà :**
Le Bureau du CCP examinera les candidatures reçues et sélectionnera les membres et les Co-facilitateurs du Groupe de travail.
2. **Questions diverses**

Clôture de la réunion

Le Président du CCP a souhaité la bienvenue aux participants à la deuxième réunion du Bureau en 2026. L'objectif de la réunion était d'examiner les candidatures reçues et de sélectionner les membres et les Co-facilitateurs du Groupe de travail sur la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà. Le Président a rappelé que, dans le cadre de la procédure de sélection, chaque groupe d'intérêt du Bureau (Président, Vice-président, Rapporteur, Délégation des ONG et Président du COC) a désigné deux représentants qui participeront à la réunion. Ces représentants ont reçu à l'avance le projet d'ordre du jour et les documents de référence, y compris un accord de confidentialité.

1. Sélection des membres du Groupe de travail sur la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations unies et au-delà.

Le Président a rappelé le processus de création du Groupe de travail jusqu'à présent :

- Lors de sa réunion du 23 janvier, le Bureau a examiné et finalisé les Termes de référence (TDR) provisoires du Groupe de travail.
- Suite à l'approbation intersessions des TDR, un appel à candidatures pour le Groupe de travail a été distribué aux membres du CCP le 5 février, avec une date limite fixée au 12 février. Les membres du CCP (États membres, délégation des ONG du CCP et Coparrainants) ont été invités à proposer des candidats pour les postes de membres et de Co-facilitateurs.
- Dans les TDR, il est prévu que le Groupe de travail soit composé de 12 membres et de 2 Co-facilitateurs, qui seront sélectionnés par le Bureau conformément aux critères convenus.
- En préparation de la réunion, les membres désignés du Bureau ont eu accès à une plateforme sécurisée contenant les CV et biographies des candidats, ainsi qu'une feuille de notation basée sur les critères établis dans les Termes de référence.
- Au total, 28 candidatures ont été reçues pour les membres du Groupe de travail et 5 pour les postes de Co-facilitateurs. Les membres du Bureau ont eu l'occasion d'examiner toutes les candidatures soumises. Le Président a noté que plusieurs candidatures avaient été reçues en retard.

Le Secrétariat a formulé les remarques suivantes :

- Le Secrétariat a rappelé que le système de notation est basé sur les critères décrits dans les TDR approuvés par le CCP pendant la période intersessions et [mis en ligne](#). Le Secrétariat a également noté que le système s'appuie sur l'expérience positive d'approches similaires utilisées dans des processus de sélection antérieurs, y compris pour les candidats au Comité consultatif indépendant pour la supervision externe et à d'autres groupes de travail du CCP.
- Le Secrétariat a présenté les critères de sélection des membres du Groupe de travail tels qu'ils sont définis dans les TDR :
 - a) **Forte compréhension de la lutte contre le VIH, du mandat de l'ONUSIDA et des fonctions du Programme commun.**

- b) **Expertise avérée en matière de gouvernance du système des Nations unies ou de réforme institutionnelle.**
 - c) **Expérience des transitions organisationnelles et de la gestion du changement.**
 - d) **Engagement en faveur d'une gouvernance inclusive et d'un leadership communautaire.**
 - e) **Capacité à comprendre les données et à prendre des décisions fondées sur des données probantes et axées sur les résultats.**
 - f) **Crédibilité, indépendance et capacité à travailler au-delà des frontières institutionnelles.**
- Outre les critères susmentionnés, les deux Co-facilitateurs doivent également avoir le profil, les compétences et l'expérience suivants :
- a) Solides compétences en matière de facilitation, de négociation et de recherche de consensus, et expérience avérée en matière d'engagement significatif avec une série de parties prenantes, notamment des gouvernements, le secteur privé, des communautés d'institutions associées au savoir, la société civile et le système multilatéral.
 - b) Expérience du changement organisationnel de grandes institutions publiques et/ou multilatérales, de la conception organisationnelle et de la négociation de l'acceptation et de l'engagement des parties prenantes.
 - c) Bonne compréhension de la gestion des ressources financières et humaines dans les institutions publiques.

Le conseiller juridique indépendant a apporté les précisions suivantes :

- Les dispositions 16 à 17 des TDR exposent les considérations relatives aux conflits d'intérêts potentiels :
 - **Disposition 16 :** Lorsque les membres du Groupe de travail et les Co-facilitateurs auront un conflit d'intérêts, réel ou perçu comme tel, pendant les travaux du Groupe de travail sur une question spécifique en cours de discussion, ils se récuseront eux-mêmes quant à leur participation à ces instances spécifiques et ne s'impliqueront pas dans les processus de prise de décision du CCP.
 - **Disposition 17 :** Les membres du Groupe de travail désignés par les Coparrainants doivent être des experts de haut niveau disposant d'un bagage technique multisectoriel spécifique sur le VIH et le sida et ne pas être impliqués dans la gouvernance du Programme commun.
- Pour les candidats désignés par les États membres, toute personne peut être désignée, et un conflit d'intérêts ne survient que si le membre désigné participe à une discussion ou à une décision qui le place dans une situation de conflit direct. Dans ce cas, le membre doit s'abstenir de participer à cette discussion.
- Pour les candidatures désignées par les Coparrainants, des sensibilités supplémentaires découlent du fait que les Coparrainants font partie du Programme commun et bénéficient de son financement, ce qui accroît la probabilité de conflits d'intérêts réels ou perçus. Pour atténuer ce risque, le CCP a adopté la disposition 17 des TDR, qui stipule que les candidats désignés par les Coparrainants ne doivent pas participer à la gouvernance du Programme commun. Cette restriction s'applique à la participation actuelle, comme le fait d'être membre du COC ou de prendre la parole lors des réunions du CCP, à la participation passée récente et à toute participation future. Ces mesures de protection renforcées visent à garantir que les

candidats désignés par les Coparrainants évitent les situations dans lesquelles des conflits d'intérêts sont susceptibles de se produire.

Le Secrétariat a apporté les précisions suivantes :

- Compte tenu des critères, le Secrétariat a noté que de nombreux candidats auront été impliqués dans le Programme commun et sa gouvernance à différents moments, ce qui souligne l'importance des considérations relatives aux conflits d'intérêts. La disposition spécifique relative aux Coparrainants reflète les arrangements institutionnels du Programme commun établis par les résolutions du Conseil économique et social des Nations Unies de 1994 et 1995, qui confèrent aux Coparrainants un double rôle en tant que membres et personnes chargées de la mise en œuvre du Programme commun, tout en participant à la supervision du Conseil.
- Le Secrétariat a rappelé que le Conseil a examiné cette question lors de précédents processus de réforme, y compris la deuxième Évaluation indépendante de l'ONUSIDA, et a pris des décisions en conséquence.
- Le Secrétariat a souligné l'importance de prendre en compte cette question tout au long du processus de sélection, ainsi que l'expertise requise pour la composition du Groupe de travail.

Avant d'examiner et de noter les candidatures, et compte tenu de l'importance accordée aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies, le Bureau a accepté d'accorder une certaine souplesse à l'un des candidats proposés par les Coparrainants, compte tenu des connaissances techniques pertinentes de ces derniers en matière de programmes de lutte contre le VIH des Nations Unies et de leur rôle futur à la tête de la lutte contre le VIH au sein du système des Nations Unies, étant entendu qu'ils devront s'abstenir de participer au CCP s'ils sont sélectionnés.

Le Bureau a tenu une discussion approfondie, examinant toutes les nominations, y compris plusieurs qui ont été soumises tardivement. Le Bureau a accepté les candidatures tardives afin d'élargir le groupe de candidats. Le Bureau a décidé à l'unanimité de ne pas retenir un candidat en raison d'un conflit d'intérêts.

En examinant et en notant les candidatures des Membres et des Co-facilitateurs du Groupe de travail, les membres du Bureau ont pris en compte les critères énoncés dans les TDR, les considérations liées à la géographie et à l'égalité des sexes, ainsi que la complémentarité des compétences et de l'expertise des membres du groupe, comme indiqué au paragraphe 10 des TDR, qui stipule que « la composition du Groupe de travail doit refléter collectivement un équilibre entre l'expertise en matière de gouvernance institutionnelle et l'expertise communautaire, notamment l'expérience vécue par les personnes vivant avec le VIH ainsi que les populations clés et prioritaires ».

Afin de garantir que la composition finale du groupe tienne compte de ces considérations, le Bureau a convenu de soumettre les TDR révisés à l'approbation intersessions du CCP, avec deux amendements visant à porter le nombre de membres et de Co-facilitateurs à 13 et 3 respectivement.

Suite à la réunion du Bureau et comme convenu par le Bureau du CCP, les étapes suivantes ont été suivies pour finaliser la composition du Groupe de travail.

Les représentants permanents à Genève des trois membres du Bureau (Pays-Bas, Philippines et Kenya) ont examiné les candidatures, en tenant compte des critères énoncés dans les TDR, des considérations liées à la géographie et à l'égalité des sexes, ainsi que de la complémentarité des compétences et de l'expertise des membres du groupe, comme indiqué au paragraphe 10 des TDR, et ont finalisé la composition du Groupe de travail. Les

Pays-Bas, en tant que Président du Bureau, ont transmis la composition finale à l'ensemble du Bureau en vue d'un accord consensuel.

Étant donné le consensus du Bureau pour avoir 3 Co-facilitateurs et 13 membres du Groupe de travail, une version révisée des TDR sera envoyée pour approbation intersessions par les États membres du CCP. La version révisée comprendra une phrase supplémentaire au paragraphe 9 des TDR : « le Groupe de travail consultera les organisations concernées, y compris le Fonds mondial. »

Le Groupe de travail sera créé à la suite de l'approbation intersessions des TDR révisés.

Conseil juridique : La décision du Bureau concernant la sélection de l'un des candidats désignés par les Coparrainants comme membre du Groupe de travail a été prise contrairement à l'avis d'un conseiller juridique indépendant, qui a estimé que cette désignation, bien que le candidat soit un représentant d'un organisme coparrainant participant au CCP et au COC, constituait une violation de la disposition 17 relative aux conflits d'intérêts figurant dans les

Aucune autre question n'a été discutée.

Annexe

Composition du « Groupe de travail du CCP sur la poursuite de la transition et l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà »

Co-Facilitateurs :

- Joe PHAAHLA (MS ECOSOC Region: Afrique)
- Bob RAE (MS ECOSOC Region: Groupe Europe Occidentale et autres)
- Fionnuala MURPHY : Expert ONG

Membres:

- Aeneas CHUMA (MS ECOSOC Region: Afrique)
- Safiatou THIAM (MS ECOSOC Region: Afrique)
- Yiyun HI (MS ECOSOC Region: Asie-Pacifique)
- Katayoun TAYERI (MS ECOSOC Region: Asie-Pacifique)
- Piotr WYSOCKI (MS ECOSOC Region: Europe de l'Est)
- Dirceu Bartolomeu GRECO (MS ECOSOC Region: Amérique latine et Caraïbes)
- Alicia Piñeirúa MENÉNDEZ (MS ECOSOC Region: Amérique latine et Caraïbes)
- Binod MAHANTY (MS ECOSOC Region: Groupe Europe Occidentale et autres)
- Mamadi YILLA (MS ECOSOC Region: Groupe Europe Occidentale et autres)
- Xavier BIGGS (Expert ONG)
- Erika CASTELLANOS (Expert ONG)
- Anurita BAINS (Expert des Nations Unies)
- Michel KAZATCHKINE (Expert des Nations Unies)